
ICANN81 | Réunion générale annuelle – ccNSO : Mise à jour du groupe de travail consacré à l'analyse des lacunes politiques
Mardi 12 novembre 2024 – 15h00 à 16h00 TRT

JORDAN CARTER : [...] en première instance, mais nous l'espérons, pour l'ensemble de la communauté.

Le second objectif visait à identifier des lacunes possibles dans les pratiques, les orientations et les politiques. Et, troisièmement, conseiller le conseil de la ccNSO sur le besoin ou non d'agir et, si oui, quels types d'actions adopter ?

Voilà donc ce que nous avons fait. La suivante, s'il vous plaît ! Voici le groupe de volontaires qui ont participé et qui participent actuellement à ce groupe de travail. Nous avons essayé d'assurer une diversité relativement bonne. Si certains d'entre vous sont ici dans la salle, est-ce que vous pourriez lever la main ou peut-être vous lever ? Oui, il y en a là-bas. Ici. Très bien. Voilà. Voilà certains de vos représentants au sein de ce groupe de travail. N'hésitez pas à venir nous voir ce soir au cocktail ou venir me trouver ici dans la salle après cette séance.

Le groupe a tenu six ou sept réunions. Et la suivante, s'il vous plaît. Je pense qu'il est important de souligner. La suivante, s'il vous plaît. Merci. Donc, nous pensions que nous pouvions commencer à avancer entre Kigali et maintenant. Et nous avons dû d'abord répondre à toute une série de questions dans le cadre de la mise en œuvre du PDP 3. Et il y a

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

un croisement entre les personnes impliquées dans ce groupe de travail et les personnes qui devront répondre aux questions dans le cadre du PDP 3. Et donc nous n'avons pas pu avancer autant que souhaité depuis Kigali à cause de ce doublon justement, puisque nous avons beaucoup de ressources qui sont partagées.

Mais depuis le mois d'août, nous avons accéléré nos activités. Nous avons en particulier précisé le projet de document de vue d'ensemble, afin d'en faire une ressource communautaire utile. Et nous avons également conseillé l'IANA sur une liste de potentielles lacunes et des méthodes pour les combler.

Si vous entendez tout cela pour la première fois, je dois peut-être vous préciser de quoi il s'agit en matière d'orientation de politiques. Il ne s'agit pas de dire aux ccTLD que faire en matière d'utilisation abusive du DNS, par exemple, ou que faire en matière de relations entre les bureaux d'enregistrement et les opérateurs. Il s'agit vraiment de voir comment gérer les questions de révocation ou de retrait d'un ccTLD, et comment donc gérer le transfert de responsabilité dans ce cas-là. Et c'est donc un sujet très important pour les ccTLD, en particulier pour nos clients directs. Et je le répète très souvent parce que je ne veux pas donner l'impression qu'il s'agit d'un groupe qui ressemblerait à la GNSO, par exemple, et à ses fonctions.

Donc voilà les deux grands axes de travail qui ont été les nôtres depuis le mois de juin. Vous les voyez à l'écran. Nous allons maintenant passer à la diapositive suivante. Et donc c'est là le document que je vais vous présenter bientôt, c'est-à-dire le document de vue d'ensemble.

Et donc l'idée était d'analyser l'ensemble des politiques pour en trouver les lacunes, mais aussi les pratiques. Nous avons étudié, par exemple, le RFC 1591, qui date de 1994. C'est un document ancien de l'IETF. Et si vous lisez ce document, vous vous rendrez compte qu'en réalité beaucoup d'éléments sont totalement désuets, obsolètes, dans ce document-là, et que certains axes de politique et certaines lignes directrices ne sont plus du tout à jour. Et donc ce document parle notamment -- donc notre document de vue d'ensemble parle de ce document. Et vous pourrez formuler des commentaires là-dessus. S'il y a, d'autre part, certains éléments de politiques qui ne sont pas mentionnés et qui sont importants à vos yeux, vous pouvez le faire. Et ce document sera envoyé à la liste de diffusion des membres de la ccNSO pour observations et commentaires.

Voilà. Bart, je vais te donner la parole pour que tu nous guides dans la présentation de ce document.

BART BOSWINKEL:

Merci. La suivante, s'il vous plaît. Donc vous n'allez pas pouvoir lire ce document à l'écran. Tout ceci sera présenté dans le document, et également cette présentation vous sera envoyée sous forme de PDF.

Il y a d'abord une introduction dans ce document qui vise à expliquer quelles sont les attentes -- la suivante, s'il vous plaît -- que vous trouverez dans le document. Et en voici un exemple à l'écran. C'est qu'il y a cinq catégories. D'abord, le mandat d'établissement de politiques de la ccNSO. C'est un retour aux fondamentaux. Nous faisons référence au statut de l'ICANN. C'est une vue d'ensemble qui vise à souligner la

pertinence du document pour la ccTLD. Et les questions de responsabilités locales des gestionnaires de ccTLD sont effectivement dérivées du RFC 1591 de mars 1994 et de l'annexe C des statuts de l'ICANN. Alors ceci vise donc à planter le décor de la portée des politiques qui s'appliquent à ce cas au sein de la ccNSO, afin vraiment, donc, d'orienter les observations générales que nous formulons dans ce document.

Ensuite, une sélection de ccTLD, donc d'extensions géographiques. Donc, nous utilisons la liste standard de code de pays conforme à la norme ISO 3166 qui est citée dans le document RFC 1591 de mars 1994. Nous utilisons également certains codes tels qu'établis dans une résolution du Conseil d'administration et la définition des IDN des ccTLD. Et un élément se trouve en suspens. C'est la définition des codes de pays ccTLD des IDN, qui date de juin 2024 et qui doit encore être adoptée.

Nous sommes maintenant à ce stade, ici à l'écran, au cœur du document sur les questions de délégation, transfert, révocation, retrait des ccTLD. Et donc la délégation, le transfert ou la révocation sont donc interprétées conformément au document RFC 1591. Et la question des politiques de retrait et des opérations de prise en charge, donc les interprétations telles qu'établies dans les documents de l'ICANN, sont également mentionnées là.

Le rapport du CA sur le ccPDP4 va être publié. Et cela va confirmer que toutes ces politiques s'appliquent aux IDN ccTLD également et leurs variantes. Ce qui est le plus intéressant dans tout cet aperçu, eh bien, c'est la catégorie 4 avec le mécanisme qui nous permet d'aider les

ccTLD à résoudre des litiges avec l'ICANN et son affiliée, la PTI, qui gère les fonctions IANA.

Il y a toute une série d'éléments que l'on peut passer en revue, des mécanismes qui sont à disposition. Il y a dans un premier temps la procédure de plainte de l'IANA, qui peut déboucher sur une procédure de médiation, est disponible pour les ccTLD en tant que clients directs de l'IANA par le biais du contrat de l'IANA pour la fonction de nommage. Il y a également un autre outil. Si vous vous penchez sur les statuts de l'ICANN, vous vous rendez compte que les délégations et les redélégations sont exclues pour l'IRP et pour le processus de reconsidération. Cela veut dire que le retrait est toujours possible. Si certains d'entre vous s'en souviennent, ce mécanisme de révision fait valoir qu'il faut mettre à jour ce statut fondamental pour traiter cette exclusion. Dès que le mécanisme de révision est en place. Il y a également le mécanisme d'ombudsman, disponible pour la plupart des litiges. Et en attente, il y a également un mécanisme de révision, et Jordan y a par ailleurs fait allusion. Voici tous les mécanismes.

Alors, dès que nous avons commencé à fournir cet aperçu, eh bien, la ccNSO a commencé à développer cela pour les ccTLD. Mais ce n'est pas simplement pour l'IANA. Il y a également des conseils sur les *wildcards*. Il y a le conseil de ne pas utiliser d'émoticônes. Il y a également des lignes directrices sur la relation de reddition des comptes. Il s'agit plutôt de la façon dont l'ICANN et les ccTLD peuvent structurer leurs relations bilatérales. Donc, il y a des cadres sur l'échange de lettres, sur la reddition de comptes.

Puis il y a un autre volet que l'on a évoqué ce matin, ce sont les contributions financières des ccTLD à nouveau. Cela a été élaboré par la ccNSO pour aider les ccTLD à bien interagir avec l'ICANN. Puis il y a également des pratiques sur la base du volontariat qui sont liées au tableau des IDN et à l'enregistrement de droits. Tout cela est sur la base du volontariat, mais c'est fortement recommandé au titre du PDP 4.

Autre document pertinent, les principes du GAC. Il y a également des documents d'archives. Et c'est une conséquence du cadre. C'était l'ICP-1 qui n'est plus d'actualité. Donc on peut voir les décisions sous-jacentes à l'archivage de ces documents. Et donc d'autres documents pourraient se retrouver archivés également.

Voici l'aperçu des travaux de la ccNSO depuis 2007. Et le cadre d'interprétation, eh bien, était exprimé dans les premières lignes directrices élaborées à l'époque.

Donc nous en sommes au Mentimètre. Je te redonne la parole Jordan.

JORDAN CARTER :

Alors oui, ce peut être une ressource utile pour vous, si les pratiques, les politiques, les lignes directrices vous intéressent. Pour ce qui est des relations entre IANA et les ccTLD, nous savons que partager cela avec vous vous permet également d'évaluer tout cela de votre côté. Alors peut-être que cela va vous paraître utile ou non. Estimez-vous que c'est utile d'avoir un document qui réunit toutes les politiques dans un seul et même endroit ?

Lorsque l'on utilise ces planches, on invite certaines personnes à justifier leurs réponses. S'il y a des personnes ici qui ont répondu qu'ils ne savaient pas, peuvent-ils ou peuvent-elles justifier leur réponse ? Peut-être que c'est tout simplement un nouveau secteur pour vous ? Je vois qu'il y a un Britannique qui lève la main. Nick, c'est toi ?

NICK WENBAN-SMITH:

Oui, c'est moi. Je veux que tu fasses une pause dans ton oraison. Je faisais partie de l'équipe qui a validé ces documents. Alors j'ai écrit « Je ne sais pas ». Moi, je ne veux pas être trop difficile ici. Mais c'est vrai qu'on a pu gérer parfois des ccTLD sans jamais connaître le RFC ou d'autres documents. Et on ne s'en sort pas forcément plus mal. Néanmoins, si vous avez besoin de connaître ces éléments techniques qui sont essentiels à l'opération d'un ccTLD, je suggère que tous les opérateurs de registre ne se concentrent pas dessus, mais qu'il y ait au moins un individu chez l'opérateur de registre qui connaisse le cadre politique et qui peut savoir ce qui est possible d'être révoqué, transféré, etc. C'est probablement inhabituel, mais existentiel si jamais le problème survient.

C'est probablement inhabituel, mais existentiel si jamais le problème survient. Et pour ce qui est du mécanisme de plainte, si vous recevez une décision qui ne vous convient pas de la part de l'IANA, eh bien, vous pourriez utiliser ce mécanisme de dépôt de plainte. Et vous n'auriez peut-être pas cette information si vous n'avez pas ces ressources.

JORDAN CARTER : Évidemment, ce n'est pas une histoire ébouriffante que l'on vous présente ici, mais c'est simplement une façon d'approfondir notre cadre de travail. S'il y a quelqu'un qui travaille pour l'opérateur de registre et qui a bien compris tout cela, eh bien, je pense que c'est une bonne chose. Bart.

BART BOSWINKEL : Si, en fin de compte, la communauté estime que c'est utile, eh bien, le personnel peut continuer à maintenir ce document et va le publier sur le site Web, et également sur le nouveau site Web assurément. Tout le monde pourra y accéder. Il faut simplement connaître le lien. Voilà, donc ce document sera public de toute façon.

JORDAN CARTER : Merci Bart. Et j'espère que cela sera utile à vous ou à quelqu'un de votre organisation. Je sais qu'il y a beaucoup d'informations qui ont été présentées très rapidement. Je crois que le document fait dix pages de long, peut-être un peu moins. Bon. C'est peut-être beaucoup à gérer. Et si nous avons manqué quelque chose, eh bien, n'hésitez pas à vous manifester. N'hésitez pas à appeler le secrétariat, à le contacter et à nous envoyer vos retours, et nous tenterons d'y réagir.

Puis il faut également réfléchir aux questions que nous traitons. Je pense notamment au Liban. Je sais que l'IANA avait déjà évoqué quelques-unes de ces questions. L'objectif de cette planche, c'est de vous montrer qu'il y a toute une série d'outils différents pour traiter des lacunes en matière de politiques. S'il y a une lacune identifiée qui peut

être comblée par un processus d'élaboration des politiques et qu'il y a vraiment une incidence considérable sur le problème, donc c'est l'axe vertical sur la gauche. L'incidence sur la question et le périmètre de travail. Donc évidemment, ce n'est pas une mince affaire que de lancer un PDP. Et par ailleurs, les ressources pour ce faire sont également considérables. Donc voilà, les processus d'élaboration des politiques ont une incidence considérable, mais consomment également beaucoup de ressources, et par ailleurs sont également risqués en raison de ces caractéristiques.

Je vais répéter un élément que j'ai soumis à la communauté lors de la réunion précédente et celle d'avant également. En me fondant sur les débats que nous avons eus dans cette enceinte, eh bien, lancer un PDP, eh bien, ne semble pas vraiment recueillir les faveurs de tous. Donc on ne piaffe pas d'impatience à l'idée de lancer un PDP. Donc on se dit peut-être qu'il faut utiliser des méthodes qui sont un peu moins intensives en ressources. Et donc il y a d'autres alternatives qui s'offrent à nous ici. L'on pourrait avoir un groupe de travail de la ccNSO, préparer un avis, des lignes directrices, et cela consommera moins de ressources. Et donc je pense qu'il y a des lacunes qui pourraient être comblées en ayant des outils moins chronophages, moins consommateurs en ressources.

Il y avait une liste de dix ou onze questions qui nous ont été soumises. Alors le groupe de travail commence à s'y pencher. Alors il faut identifier la lacune. Est-ce réellement une lacune ? Est-ce un problème de mise en œuvre ? Est-ce un défaut de pratique bien établie, car la situation était novatrice ? Puis, pour chacun de ces éléments, en fonction du type

de lacune, vous avez des options qui s'offrent à vous pour combler cette lacune ou pas. Si c'est une lacune politique qui doit être comblée par un changement de politique, il faut faire appel au processus d'élaboration des politiques, le PDP. Il y a d'autres lacunes qui sont plus ou moins intensives en matière de ressources, s'il faut les combler.

Puis il y a également la question de l'exactitude des données. À quel point les données dans les directoires de l'IANA sont exactes et à quel point il faut qu'ils soient exacts. Si vous avez des choses à faire en matière de droit de la vie privée, eh bien, cela va vous intéresser. Donc, il importe pour nous de bien justifier la raison pour laquelle on demande des informations et ce que l'on va en faire.

Puis il y a un troisième point, eh bien, ce sont les options de conformité graduées et l'application. Donc c'est un peu lié, si vous avez des objectifs de tenue de ces journaux. Et si vous avez vraiment un besoin d'exactitude, eh bien, dans ce cas-là, vous devez pouvoir faire subir des conséquences à ceux qui ne tiennent pas leurs journaux à jour. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de solution qui a été proposée. Mais je pense que cela pourrait être utile d'avoir un outil qui nous permet de faire du suivi si les données sont inexactes.

On a parfois une estimation qui fait valoir que 10 % des données dans la base de données sont inexactes. Donc, l'une des approches suggérées par un collègue était la suivante. Il pourrait simplement s'agir de publier le nom de l'organisation qui ne tient pas une base de données précises. Cela ne va pas se produire. Ce n'est pas une approche que l'on va adopter, mais c'est un exemple de ce qui pourrait être fait si les bases de données ne sont pas exactes. Pour l'instant, l'IANA peut

demander une correction, mais rien ne se produit si les données sont inexactes.

La quatrième ligne, c'est donc le besoin de s'assurer des critères d'éligibilité avant d'adopter des changements de pratiques, en particulier pour la reprise ou la récupération après les désastres. Et donc, que faire dans une situation, par exemple, où il y a un transfert de responsabilité d'une institution à un autre ? Par exemple, un transfert qui implique la présentation de nouveaux faits, de nouvelles informations à l'IANA, mais qu'il n'existe, par exemple, pas de procédures en place pour la vérification des données qui sont transmises à l'IANA.

Donc, voici certains des aspects que nous avons abordés jusqu'à maintenant. Et nous sommes encore en train d'aborder les questions que vous voyez dans la colonne de droite, c'est-à-dire les exigences en matière de présence locale, la démission d'un gestionnaire ccTLD, la participation minimum d'un gestionnaire ccTLD dans les opérations des ccTLD, la récupération suite à des désastres, les demandes de confidentialité ou le manque de clarté dans les politiques actuelles. Voici des aspects sur lesquels nous essayons de travailler avec l'IANA. Nous espérons terminer d'aborder toutes ces questions et pouvoir cette semaine nous adresser à vous et au conseil avec des suggestions, mais nous n'avons malheureusement pas pu terminer nos travaux encore. Donc, nous allons continuer.

BART BOSWINKEL:

Ce que vous voyez, c'est une liste de sujets que vous reconnaîtrez, car ils ont été présentés par le comité ad hoc. Je crois que c'était à San Juan. Une liste d'hypothèses. L'une concernait l'exactitude des données et la démission des gestionnaires de ccTLD. Toutes ces informations sont disponibles et c'est ce qui a permis au groupe de travail d'avancer.

Et à Kigali, nous avons présenté trois éléments et, à ce stade, il était très clair que le groupe de travail devait être créé. La méthode utilisée à Kigali était la même que celle que nous avons utilisée pour analyser tous les autres sujets et pour les comprendre. Donc, vous pouvez voir que votre travail, conjugué à celui du groupe de travail ad hoc, est pris en compte par ce groupe de travail et qu'ils font fond sur ce qui a été fait auparavant.

JORDAN CARTER :

Oui, effectivement. Donc comme vous le voyez, cela a pris un peu de temps, mais maintenant tout est en train de rentrer dans l'ordre.

La suivante, s'il vous plaît. Ce que je voulais vous montrer ici, c'est un exemple de la façon dont nous essayons de résoudre les problèmes. Il n'est pas nécessaire de passer trop de temps sur cette image, mais ce qu'elle montre, c'est que nous essayons d'organiser les différents sujets par catégories. Nous allons bientôt vous demander un peu de retours d'expérience sur tout cela, mais nous pensons qu'en termes de prochaines étapes, il y en a deux qui sont importantes. D'ici au mois de mars, d'abord terminer l'évaluation de la liste IANA de lacunes potentielles et préparer des recommandations sur les prochaines

étapes à l'intention du conseil de la ccNSO, en particulier pour chaque problème, quelle méthode adopter pour les traiter et voir comment nous les organisons également, nous les rangeons par priorité.

Nous savons très bien que nous n'avons pas de ressources illimitées au sein de la ccNSO. Nous savons bien que nous ne pourrions pas établir cinq ou sept nouveaux groupes de travail pour travailler sur toutes ces questions en même temps. Donc, il va falloir être très raisonnables pour choisir peut-être la principale lacune ou les deux principales pour pouvoir travailler dessus. Et donc notre idée, c'est que ce soit prêt pour vos commentaires le plus rapidement possible afin de pouvoir formuler des recommandations au conseil à l'occasion de la ICANN82 au mois de mars à Seattle. Voilà ce que nous espérons faire, à moins bien sûr que les participants soient occupés par d'autres tâches.

Le deuxième axe de travail, c'est de prendre en compte évidemment vos commentaires sur le document de vue d'ensemble. Nous évaluerons ces retours d'expérience afin de proposer une version révisée à l'occasion de ICANN82 au mois de mars à Seattle à nouveau. J'espère que nous pourrons y arriver. En principe, oui.

Et la troisième ligne de travail serait d'aborder peut-être les difficultés que rencontre l'IANA dans ses relations avec les ccTLD au quotidien. Mais évidemment, nous devons nous intéresser aux questions de politiques, pas seulement du point de vue de la ccNSO et des ccTLD, mais en général. Et donc il existe peut-être d'autres lacunes dans les orientations que nous sommes supposés prendre en compte. Il peut y avoir donc des lacunes. Il peut y avoir aussi des sujets sur lesquels il existe des politiques claires, mais que les participants souhaitent

néanmoins changer. Et donc il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de combler des lacunes, de résoudre des problèmes et non pas de créer de nouveaux axes de travail.

Quelqu'un est venu me voir au sujet de l'une des organisations régionales de ccTLD qui ont prié leurs conseillers juridiques de s'intéresser à ces questions. Et ils espèrent donc pouvoir contribuer à l'évaluation du cadre pour voir si peut-être ils ont rencontré également certaines lacunes qu'ils veulent porter à notre attention. Donc si nous avons assez de temps, nous pourrions prendre en compte ce genre de contributions et d'autres qui reflètent les inquiétudes d'autres parties prenantes et d'autres personnes pour voir si nous les incluons dans nos travaux. Et à partir de là, nous pourrions donc accumuler ces différentes suggestions, les collecter, pour voir si nous pouvons commencer à les aborder avant la réunion de l'ICANN en mars.

Voilà, ça, c'est donc optionnel, si nous avons le temps. Nous ne voulons pas trop vous occuper non plus. Vous avez des tas de choses à faire. Mais donc voilà, voici, voici les prochaines étapes pour pouvoir aborder les principales lacunes et établir donc une série de priorités dans nos travaux. Voilà.

Si nous passons maintenant à la diapositive suivante, vous retrouverez le code QR du Mentee. Et la diapositive suivante va vous demander si vous êtes d'accord, pas d'accord ou si vous n'avez pas d'opinion concernant les prochaines étapes qui ont été proposées. Si vous pensez que ce sont les bonnes choses à faire, alors merci de l'indiquer. Mais si vous n'êtes pas d'accord, merci de nous le dire également et nous pouvons en parler.

Donc je vous rappelle les objectifs. D'abord, terminer l'analyse de la liste de lacunes et proposer des solutions et mettre à jour le document de vue d'ensemble si nous recevons des commentaires et potentiellement, si nous avons suffisamment de temps, demander s'il y a d'autres lacunes que la communauté souhaite aborder. Il semble qu'une voix était exprimée contre ces propositions. Si cette personne se trouve dans la salle ou sur zoom et souhaite intervenir, ce serait très utile. Bien sûr, ce n'est pas obligatoire. Il n'y a pas de mauvaise réponse, mais ce serait très utile pour nous de savoir ce que pensent les voix qui s'y opposent. Il semblerait que 23 personnes ont voté. Si vous pensez que les propositions ne sont pas les bonnes, vous pouvez, bien sûr, venir nous voir pendant le cocktail par exemple.

Passons maintenant à la question suivante, qui est la suivante : est-ce que vous pensez que cette analyse des lacunes de politiques devrait constituer une priorité pour la ccNSO ? En effet, nous pensons que la confiance dans le cadre politique est suffisamment importante pour que cette tâche reste considérée comme prioritaire. Il semblerait que vous soyez d'accord également. Il semblerait donc que cette tendance soit confirmée. Ces questions étaient des questions structurées pour vous, mais vous avez peut-être des questions à me poser, à nous poser.

Il nous reste sept ou huit minutes, je crois, avant que nous vous présentions notre mise à jour des activités TLD Ops. Y a-t-il peut-être des éléments que nous n'avons pas présentés, dont nous n'avons pas parlé et que vous auriez souhaité entendre ? Si c'est le cas, merci de lever la main soit sur Zoom, soit dans la salle. Bien. Je ne vois pas de

main levée. Alors, j'espère pour l'heure que nous aurons suffisamment d'éléments à vous présenter en mars 2025 à Seattle.

Il y a peut-être une question supplémentaire, il me semble. Je crois que -- voilà, la diapositive suivante concerne vos impressions à l'intention du MPC. Je crois que c'est un code QR différent. Ah ! non. C'est peut-être le même. Ceci permet au MPC, donc au groupe chargé de l'organisation des réunions et des conférences, de connaître vos impressions sur les réunions qui sont proposées et les sessions. Et voilà ! Je crois que c'est tout.

Merci de nous avoir accompagnés. J'espère que ceci vous a intéressés. Est-ce que notre collègue souhaite peut-être venir à la tribune ? Comment ça se passe, Claudia ? Est-ce que nous mettons fin à cette session et ensuite nous annonçons ? Non ? Nous continuons ? D'accord. Nous continuons. Très bien. Alors je vais m'arrêter là. Merci de votre attention, et je vous donne la parole, chers collègues.

JACQUES LATOUR:

J'imagine que c'est la dernière fois que je vais participer à une réunion TLD Ops en tant que président. Je me souviens quand les réunions TLD Ops étaient le mardi matin à 9 h, avec quelques personnes courageuses qui s'étaient réveillées.

Donc j'ai des slides à vous montrer. Un point de situation sur nos efforts en matière de reprise des opérations suite à une catastrophe. Alors, dimanche, nous avons eu un événement. Il y a eu 60 personnes qui se sont rendues à cet événement et qui ont participé à l'atelier. L'objectif

de cet atelier, c'était de faire une simulation sur un incident de Rançongiciel pour un ccTLD. Et Dirk et Christophe, au fil des années, sont parvenus à créer un cadre pour faire des simulations qui se basent sur un jeu. Donc il y a un jeu de rôle. Il y a des cartes également qu'il faut choisir à chaque tour. Cela fait de l'événement un événement vraiment propice à générer des discussions, à bien identifier les priorités lorsqu'il y a un incident de sûreté qui se produit.

Donc ça, c'est la troisième version. Tout a été peaufiné, mis à jour, et je pense que ça fonctionne vraiment très bien.

REGIS MASSE :

Alors, à l'ICANN66 à Montréal, nous avons fait une simulation similaire et nous avons décidé d'adapter le support à votre opérateur de registre. Vous pouvez le faire vous-même également si vous le souhaitez. Vous pouvez modifier le contexte. Vous pouvez modifier le type d'attaque, le type de réponse.

En effet, il est important de constater qu'il y a quatre rôles dans les cartes : gestion, technique, réglementaire et communication. Il s'agit pour nous d'inclure toutes les divisions de votre entreprise pendant cet exercice. Ce n'est pas un exercice purement technique. Dimanche, nous avons eu la chance d'avoir des participants qui avaient des rôles différents au sein de leur registre.

JACQUES LATOUR:

Tout cela revient à faire du renforcement de capacités. Vous pouvez, après cette simulation, le ramener dans votre entreprise, le pratiquer.

Et je ne peux qu'insister : plus vous vous entraînez à répondre à un incident de sûreté, plus vous serez efficaces pour traiter un tel événement. Plus vous serez efficaces et moins vous paniquerez.

Aujourd'hui, j'ai également envoyé un courriel aux membres de la ccNSO. Alors toutes les cartes et toutes les informations sont sur notre page Web. Il y a également un lien au TLD SSAC. Voilà, ce jeu est vraiment conçu pour que vous l'utilisiez dans votre entité. Vous faites une brève session. Vous renforcez vos capacités en matière de réponse à des incidents. Je pense que c'est vraiment l'objectif ici. Et d'ailleurs, on va élaborer davantage de scénarios, n'est-ce pas ?

REGIS MASSE :

Oui, je vais m'emparer de la bonne idée de la ccNSO et vous présenter un Mentee pour savoir si cet atelier était couronné de succès. Je pense que le premier retour, c'est que les membres de la communauté étaient ravis de participer à ce jeu. Je pense que, désormais, il faudra trouver de nouvelles idées, de nouveaux objectifs, de nouveaux produits. Mais comme cela a été dit, nous sommes la communauté. Nous sommes là pour collaborer avec vous. Si vous avez des idées, si vous avez des objectifs en matière de travail ou des projets de collaboration, n'hésitez pas à vous tourner vers nous.

Prochaine planche ? Oui. Nous le savons, Jacques est irremplaçable. Mais il faut poursuivre et nous trouver un président pour ce groupe TLD Ops. Donc, jeudi matin, nous allons soumettre une proposition au conseil. Donc je devrais devenir le président. C'est notre proposition. Et je laisse un peu de suspens. Mais on réfléchit à une personne pour

reprendre le rôle de vice-président si la ccNSO accepte notre proposition. Il y aura de la continuité pour ce groupe. J'espère que c'est utile pour vous, pour la communauté.

Je voudrais que vous remerciez tous Jacques pour tous ses efforts en tant que président de TLD Ops et de son comité permanent. On se voit à Istanbul -- à Seattle pour un prochain cycle de TLD Ops.

ROELOF MEIJER :

Alors une brève remarque. Jacques, Regis, Dirk, Christophe, tous ceux qui ont participé à la création de cet exercice, un grand merci du fond du cœur. Nous faisons de tels exercices tous les ans et celui-ci était vraiment très utile. C'est un groupe complètement différent. Habituellement, je fais ça avec mon équipe de crise. Là, c'était un ensemble de collègues différents. Donc il y a eu de très bons échanges quant à la façon dont on peut gérer cette simulation à la maison. Dès lors, à tous ceux qui n'étaient pas là et qui veulent sécuriser leur TLD du mieux qu'ils le peuvent, eh bien, participez à la prochaine session.

Et Jacques, si c'était ta dernière œuvre au sein de TLD Ops, eh bien, bravo ! Bravo !

JACQUES LATOUR :

Merci Roelof.

ABDALMONEM GALILA :

Abdalmonem au micro. Alors je voudrais m'exprimer en tant que participant à cet atelier. Alors les côtés positifs. Nous partageons nos

connaissances quant à l'état actuel des choses, quant à ce que nous ferions s'il y a des attaques de rançongiciels et ce que nous ferions pour reprendre après un désastre. Donc l'organisation était fantastique. On était en petits groupes. Je n'ai aucun problème vis-à-vis de l'atelier, mais il faut vraiment que les ccTLD participent à cet atelier. Cela pourrait s'avérer d'une grande importance pour eux à l'avenir.

Néanmoins, je voulais savoir s'il y avait un document recensant les bonnes pratiques à mettre en œuvre s'il y a une attaque de rançongiciels par exemple. Alors, je sais que certains ont évoqué ce document dans l'atelier, mais s'il y en avait un officiel, j'aimerais pouvoir le partager avec mes collègues et mon organisation. Merci.

JACQUES LATOUR:

Bon, il y a un lien vers la page Web Confluence. Et sur cette page, il y a un lien vers la section TLD Ops, qui contient un guide pour les réponses aux incidents. Et dans ce guide, il y a un cadre qui vous explique ce qu'il faut faire lorsqu'un incident est signalé. Dans ce cas-là, vous devriez déjà avoir toute une série de plans bien documentés et il devrait y en avoir un qui a trait aux réponses à mettre en place lorsqu'il y a une attaque au rançongiciel. Et tout cela, c'est sur le site Web Confluence.

ABDALMONEM GALILA:

Oui, je vais me tourner vers ce que vous dites. Oui, je vais utiliser ce manuel pour participer à vos prochaines simulations.

JORDAN CARTER :

À Montréal, nous avons passé beaucoup de temps à élaborer un tel document. Il y a eu beaucoup de retours. D'ailleurs, il est complètement gratuit. Donc ce document, vous pouvez l'utiliser. Une autre question et une autre remarque, à distance peut-être ? Très bien, merci de votre attention.

Alors, la prochaine session aura lieu à 4 h 30. Elle ne se tiendra pas dans cette salle. Ce sera une réunion avec le Conseil d'administration. Elle sera organisée dans la salle principale. Donc, la prochaine session n'a pas lieu dans cette salle. Elle sera dans la salle principale et est demain à 9 h du matin. L'on se retrouvera dans la salle du GAC, car nous avons une réunion avec le GAC. Et pour ce soir, ceux d'entre vous qui n'ont pas encore récupéré leur billet et donné leur nom, veuillez le faire, car à 4 h, il y aura une liste d'attente. Donc si vous n'avez pas vos tickets, si vous n'avez pas récupéré vos tickets avant 4 h, ces tickets seront donnés aux personnes sur la liste d'attente.

C'est la fin de la session. Profitez de votre pause-café et l'on se voit dans la salle principale à 4 h 30. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]